

# À Villecerf

## Édito du maire



### Voici votre nouveau journal !

Plus ouvert, plus clair, il vous permettra de mieux vous informer. Vous le verrez, l'actualité est riche et les dossiers ouverts sont nombreux.

Qu'il s'agisse de la circulation des poids lourds sur le RD 403, de la gestion des mesures de protection face à la pandémie, des travaux de rénovation entrepris à l'école, de la mise en place d'un colombarium, de l'éclairage du clocher, de la sécurité de la salle polyvalente ou de l'église, **nos dossiers ouverts ont bien avancé !**

Les actions culturelles ne sont pas oubliées à l'image du festival international de la harpe, le 2 octobre, dans notre église ou de la conférence sur la résistance organisée par l'Université Rurale Seine et Loing du 4 octobre.

La préservation de l'environnement fait aussi partie de nos préoccupations essentielles. Le trophée **Zéro Phyt'Eau** que nous avons obtenu augure du changement d'énergie de nos chaudières en 2021.

**Beaucoup reste à faire. Cela tombe bien. Vos élus, frais émoulus, débordent d'énergie !**

## Sommaire

**Page 1 :** Édito, Agenda

**Page 2 :** Food Truck, Facebook, No Stress, Site Web, RD 403

**Page 3 :** Conseil Municipal, Budget, Signalétique du village

**Page 4 :** Cimetière, COVID-19, Zéro Phyt'Eau

**Page 5 :** Participation Citoyenne, Conseil des Jeunes, Recensement

**Page 6 :** L'école, Les travaux, Garde d'enfants

**Page 7 :** Chasse, Filière betteravière, Chiens

**Page 8 :** Garde d'animaux, Bibliothèque, Fête du village, CCMSL, Conseils Citoyens



## Municipalité

Chaque lundi, les membres du Conseil Municipal se réunissent en réunion plénière afin de rendre compte de l'avancement des différentes commissions.

**2 sept :** Ouverture des plis "marché toitures"

**16 sept :** Conseil des Sages

**3 oct :** CCAS

## AGENDA

### Associations et No Stress

Dès le 27 août, et tous les jeudis à partir de 14h, venez jouer au Scrabble dans la salle annexe derrière la mairie

**26 sept :** Forum des associations, Espace des Habitants à Villemer

**03 oct :** Soirée "Moules-frites" au No Stress

### CCMSL

Tous les vendredis et samedis soir : pièces de théâtre au **Thalie Théâtre** à Moret

**4, 6, 11, 13, 18 sept :** **Festival Rosa Bonheur :** "Un temps pour Elles" à Thomery

**13 sept :** Brocante des Chaillots à Champagne

**19 sept :** Concert d'orgue à Moret

**2 oct :** **Festival de la Harpe à l'église de Villecerf**

**3 oct :** Festival des arts de la rue à Treuzy Levelay

**4 oct :** Déjeuner dansant à St Mammès

**11 oct :** Thé dansant à St Mammès

**17 oct :** Salon de la gourmandise et du savoir-faire à Saint-Mammès

**17 oct :** Festival des Arts de la Rue à Champagne

**17 oct :** Pétanque - Coupe d'automne à Vernou-la-Celle

Plus d'infos sur [www.ccmsl.fr](http://www.ccmsl.fr), onglet "que voir/que faire" puis "agenda"

### DIVERS

**4 oct à 16 h :** UNIVERSITÉ RURALE SEINE ET LOING Conférence "Mémoire et Histoire de la Résistance" à la salle polyvalente de Villecerf

## Envie d'un burger ce soir ?



Tous les mardis, de 18h à 21h, sur la place Marquis de ROYS, venez chercher vos délicieux burgers auprès du **CALYPSO BURGER**.

Vous pouvez aussi *passer commande dès le lundi* en envoyant un SMS au **06 01 82 60 14**

## NO STRESS

Bar- Restaurant - Épicerie - Dépôt de pain

Olivier et Marie vous accueillent du **mardi au jeudi de 7h30 à 14h00 et de 17h00 à 20h00**, le **vendredi de 8h30 à 14h00 et de 16h30 à 20h00**, le **samedi de 8h30 à 13h00 et de 17h00 à 20h00** et le **dimanche de 8h30 à 13h00**.

Restauration du mardi au vendredi midi sur place et à emporter.

Renseignements et réservation : 09 86 46 44 34



## À quoi sert la page Villecerf ?



Vous souhaitez avoir les dernières nouvelles de notre village ? Vous recherchez des "p'tits trucs" pour embellir votre maison ou savoir quand faire vos boutures de plantes ? Vous voulez obtenir de l'aide pour des recherches particulières ?

**Alors dirigez-vous sur la page Facebook de Villecerf. Vous y trouverez des informations qui peuvent vous simplifier la vie et vous permettre d'aider les autres Villecerfois.**

## Site internet en reconstruction

Pour mieux répondre à vos attentes, le site Internet de la commune est en reconstruction. La nouvelle version du site proposera une charte graphique plus développée, des rubriques réorganisées, plus lisibles, ainsi que de nouveaux thèmes.



**Nous vous informerons prochainement de la date de réouverture du site et vous remercions pour votre patience !**

## Interdiction des poids-lourds (hors desserte locale) sur la RD 403

Le 30 juillet 2020, François Deysson a rencontré Xavier VANDERBISE, Vice-Président du Conseil Départemental et Isoline GARREAU MILLOT, à la suite de l'arrêté mis en place par le Conseil Départemental en février 2020.

Les maires des communes concernées (de Nemours à Varennes) étaient tous présents ou représentés.

Les premières conclusions montrent "certes" une diminution du trafic des poids lourds mais aussi des incivilités réelles. **Une nouvelle campagne est prévue à l'automne pour mesurer l'efficacité dans le temps.**

François Deysson a réaffirmé, au nom de l'ensemble des élus présents, un certain nombre de points : la **prolongation de la période d'expérimentation** à la suite du COVID19 ; **ne pas perturber le travail des agriculteurs et des entreprises locales** des bassins du pays de Nemours à celui du pays de Montereau comme Jamet, SILEC ou SAM ; le **renforcement clair des contrôles des forces de l'ordre** ; la **pose de dix panneaux**, rappelant l'interdiction hors desserte locale à chaque entrée d'agglomération et le **renforcement de la signalisation aux extrémités de la section concernée** ; la **saisine des sociétés fournissant des applications GPS afin de signaler cette restriction de circulation** aux conducteurs de poids lourds en transit **en dirigeant les véhicules sur les 606 et 607 et pas vers d'autres communes rurales comme Voulx ou Chevy en Sereine.**

Après plusieurs échanges, Xavier VANDERBISE a conclu la réunion en actant **une prolongation de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021** et la mise en place de panneaux. **Un courrier du Conseil Départemental sollicitant des contrôles réguliers** sera adressé aux gendarmeries de Lorrez-le-Bocage et Nemours ainsi qu'aux commissariats de Montereau-Fault-Yonne et Nemours. **Une intervention sera engagée auprès des sociétés éditrices de logiciels GPS** pour engager les véhicules sur les 606 et 607.



## Les décisions des conseils municipaux

### Séance du 29 juin

- Désignation des membres du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)
- Organisation du recensement de la population de notre village
- Augmentation des taxes sur le foncier bâti et non bâti
- Vote de l'effacement de 4 mois de loyer du **NO STRESS** pour sauver notre commerce.

### Séance du 20 juillet

- Vote d'un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux des toitures de l'école et de la mairie; les travaux sont subventionnés à hauteur de 40% par le Conseil Départemental.

**À noter : les compte-rendus détaillés seront disponibles sur le site internet dès sa réouverture.**

## Budget

Les comptes 2019 de la commune ont été validés. Ils se décomposent comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 608 044,74 €
- Recettes d'investissement : 331 969,12 €
- Dépenses de fonctionnement : 537 243,30 €
- Dépenses d'investissement : 170 940,32 €
- o Soit un excédent de 70 801,44 €
- o Soit un excédent de 161 028,80 €

**Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 231 830,24 €.**

Les budgets prévisionnels de l'année 2020, équilibrés en recettes et en dépenses, ont été votés à l'unanimité.



## Subventions aux associations villecerfoises

Association	Année 2019	Année 2020
AMRCHM (Mémoire de la Résistance Pimard)	75,00	75,00
Association des chasseurs de Villecerf	100,00	100,00
CRDMA		75,00
Environnement Bocage Gâtinais		50,00
ENVOL	500,00	600,00
Foyer rural	3 000,00	3 000,00
Association Broc & Vie		300,00
Prodhator		150,00
<b>Total</b>	<b>3 675,00</b>	<b>4 350,00</b>

## Bientôt une nouvelle signalétique !

Villecerf est traversé par **trois axes routiers principaux** qui sont :

La D22 : d'Episy à Dormelles.

La D218 : de Moret à Lorrez le Bocage.

La D403 : de Nemours à Montereau.

Aux intersections de ces trois routes et des rues de notre village, nous allons, en priorité, **indiquer les lieux suivants** :

*la mairie, les écoles, le cimetière, l'Église XII<sup>ème</sup> siècle, la Stèle du Pimard, le cabinet des infirmières, la Roche du Sault, la place Marquis de ROYS, la salle polyvalente, le city stade, l'agence postale, le No Stress.*



Exemple de signalétique

Le but de cette nouvelle signalétique est d'indiquer ces lieux aux visiteurs de passage ainsi qu'à ceux qui se rendent dans Villecerf en des lieux précis.

**Objectif : mise en place en 2021**

## Du nouveau dans notre cimetière

Notre cimetière va changer et en mieux !

En septembre, les piliers vont être décapés, le portail repeint et une nouvelle porte d'entrée en acier va être installée. Le coût des travaux s'élève à 1 920 € TTC.

**Voici les tarifs qui incluent désormais cavurne et case linéaire.**

Concession		Cavurne		Case Cinéraire	
15 ans	150 €	15 ans	125 €	5 ans	150 €
30 ans	250 €	30 ans	200 €	10 ans	200 €
50 ans	350 €	50 ans	300 €	15 ans	250 €
				30 ans	400 €
				50 ans	500 €

## Chantier participatif...Grand nettoyage d'automne au cimetière !

**Samedi 10 octobre, à partir de 15 h !**

Afin d'aider nos employés municipaux à faire "un gros désherbage", nous vous invitons à nettoyer toutes les allées du cimetière. **Ambiance conviviale garantie ! Venez avec vos gants et vos binettes !**

**Petit rappel : le nettoyage des pierres tombales, les espaces entre elles, la gestion des bacs, pots et jardinières sont à la charge des familles.**

## Protocole de rentrée scolaire

Le protocole sanitaire a été sensiblement allégé, conformément aux directives nationales, afin de permettre à l'école d'accueillir tous les élèves.

Les gestes barrières restent toutefois de mise, comme une distanciation raisonnable autant que l'espace le permet, la limitation des regroupements et croisements de personnes ainsi que le lavage fréquent des mains...

### Port du masque

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire sur les marchés de plein air, les brocantes et vide greniers, dans tous les espaces fermés, ainsi qu'aux abords des écoles.



## Villecerf élue au Trophée Départemental « ZÉRO PHYT'Eau »

Cette année, la commune de Villecerf a été sélectionnée pour participer au Trophée Départemental "ZÉRO PHYT'Eau".

Comme plus de 97% des communes seine-et-marnaise, Villecerf s'est engagée depuis 2010 à réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics.

Voici maintenant près de 3 ans que nos agents communaux n'utilisent plus aucun agent chimique pour désherber.

Sachant qu'une exposition répétée aux produits phytosanitaires peut provoquer des maladies graves telles que le cancer, des dérèglements endocriniens, la maladie de Parkinson... et que les composés toxiques finissent leur course dans nos rivières, donc dans nos verres, la démarche est à prendre au sérieux.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous annoncer que notre commune a été récompensée de ses efforts !

**Rejoignez le mouvement ! Désherbez vos jardins et trottoirs sans produits chimiques !**



## Participation Citoyenne

Depuis fin 2014, Villecerf a intégré le dispositif "Participation Citoyenne", mis en place par le Ministère de l'Intérieur.

Ce dispositif a pour but de faire **diminuer le nombre de cambriolages ou d'incivilités** en signalant, au référent de son quartier, tout agissement suspect.

Le référent transmet ensuite l'information à la police.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des référents désignés.

**N'hésitez pas à leur signaler tout comportement suspect.**

Nom	Prénom	Adresse	Quartier	Actif Retraité
FILLOL	Xavier	Rue de L'Eglise	Centre village	R
BONNANS	Marc	Rue de Rebours	Centre village	R
DUGIED	Anne-Marie	Route de la Vallée	Pilliers	R
de ROYS ROBINSON	Béatrice	Château de Saint Ange	Saint Ange	R
TANGUY	Jean-Marc	Chemin de Rebours	Stade	A
POTHIER	Pierre	Route de Lorrez le Bocage	Centre village	R
LENFANT	Jean-Paul	Route de Montarlot	La Fondoire	R
BUTON	René	Hameau des Bouleaux	Lotissement	R



## Rejoignez le Conseil des Jeunes !

Vous avez 8 ans et plus ? Vous aimeriez participer à la vie de votre village, pour le rendre plus dynamique, pour mener un projet en équipe ou tout simplement pour rendre service ? **Rejoignez le Conseil des Jeunes !**

Les CE2, CM1 et CM2 pourront intégrer ce Conseil des Jeunes lors d'une séance de citoyenneté organisée à l'école ; les collégiens et lycéens, quant à eux, auront l'information à la sortie du bus.

Tous ceux qui n'auront pas été sollicités pourront postuler auprès du **secrétariat de mairie ou du conseil municipal avant le 22 septembre.**

Une fois le groupe constitué, nous vous convierons à une première réunion d'informations le **samedi 26 septembre, à 15 h, en mairie.**



## Recensement de la population 2021

Un recensement de la population aura lieu du **21 janvier au 20 février 2021.**

Deux agents recenseurs seront désignés pour vous apporter, en main propre, le **questionnaire de l'INSEE** dans vos boîtes aux lettres. Vous serez encouragés à répondre directement sur internet, mais les réponses manuscrites resteront évidemment possibles.

D'autres informations vous seront données dans les prochains mois.



## Peintures de l'école - Entretien de la toiture des préaux

Divers travaux d'entretien ont été réalisés tout au long de l'été dans nos écoles (nettoyage des cours, taille des haies et arbres, démoussage des toits des préaux et rescelllement des tuiles).

La classe de Mme GAUCHET ainsi que le couloir adjacent ont été entièrement repeints durant le mois d'août par l'entreprise **Franck Le Peintre**.

Le montant des travaux s'élève à **5 538 € TTC**.



## Les écoles

Nos écoles comptent cette année **64 élèves répartis en 3 classes** (PS-MS-GS, CP-CE1 et CE2-CM1-CM2)

Les élus ont décidé de **ne pas augmenter les tarifs périscolaires**. Ces tarifs, inchangés depuis 2017, sont les suivants :

Tarifs applicables pour l'année scolaire 2020/2021

	Cantine						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 <sup>er</sup> enfant	3,63 €	3,74 €	3,85 €	3,97 €	3,97 €	3,97 €	3,97 €
2 <sup>ème</sup> enfant	3,46 €	3,56 €	3,67 €	3,78 €	3,78 €	3,78 €	3,78 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	2,94 €	3,03 €	3,12 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €

  

	Garderie journée						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 <sup>er</sup> enfant	9,97 €	10,27 €	10,58 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €	10,90 €
2 <sup>ème</sup> enfant	9,52 €	9,80 €	10,09 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	8,08 €	8,32 €	8,57 €	8,83 €	8,83 €	8,83 €	8,83 €

  

	Garderie matin						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 <sup>er</sup> enfant	3,87 €	3,99 €	4,11 €	4,23 €	4,23 €	4,23 €	4,23 €
2 <sup>ème</sup> enfant	3,69 €	3,80 €	3,92 €	4,04 €	4,04 €	4,04 €	4,04 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	3,14 €	3,23 €	3,33 €	3,43 €	3,43 €	3,43 €	3,43 €

  

	Garderie (accueil < 1h matin ou soir)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 <sup>er</sup> enfant	2,61 €	2,69 €	2,77 €	2,85 €	2,85 €	2,85 €	2,85 €
2 <sup>ème</sup> enfant	2,49 €	2,57 €	2,64 €	2,72 €	2,72 €	2,72 €	2,72 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	2,12 €	2,18 €	2,25 €	2,31 €	2,31 €	2,31 €	2,31 €

  

	Garderie soir						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 <sup>er</sup> enfant	6,43 €	6,62 €	6,82 €	7,02 €	7,02 €	7,02 €	7,02 €
2 <sup>ème</sup> enfant	6,13 €	6,31 €	6,50 €	6,70 €	6,70 €	6,70 €	6,70 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	5,20 €	5,36 €	5,52 €	5,69 €	5,69 €	5,69 €	5,69 €

  

	Etude						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 <sup>er</sup> enfant	2,77 €	2,85 €	2,94 €	3,02 €	3,02 €	3,02 €	3,02 €
2 <sup>ème</sup> enfant	2,64 €	2,72 €	2,80 €	2,88 €	2,88 €	2,88 €	2,88 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	2,25 €	2,31 €	2,38 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €	2,45 €

L'appel d'offres auprès des fournisseurs des repas de la cantine scolaire a été renouvelé pour les 3 années à venir.

Notre ancien prestataire (ELIOR) n'a pas été retenu.

Le marché a été confié à la société **CONVIVIO OCRS** qui répondait mieux aux exigences en termes de qualité et de mode de livraison.

Le prix du repas est désormais de **2,3738 €** pour un enfant et de **2,6375 €** pour un adulte.

Ce changement de prestataire est sans incidence sur le coût du repas facturé aux parents.

## Toitures mairie et école

Le Conseil Municipal a décidé de recourir à un emprunt de **100 000 €** pour financer les travaux de réfection des toitures de l'école primaire et de la mairie.

Ces travaux seront subventionnés par le Conseil départemental, au titre du fonds d'équipement rural (F.E.R).

Nous l'en remercions.

## Faire garder ses enfants à Villecerf

Pour les enfants scolarisés, un service de **garderie** est mis en place le matin, à partir de **7h30** et le soir jusqu'à **19h**.

Pour plus d'informations, contactez **Laëtitia Cendrier** au **06 26 70 53 70**

Pour toute autre garde d'enfants vous pouvez contacter **Vanessa D'ALBA**, Assistante Maternelle agréée, au **07 86 27 81 74**.



## Chasse et faune sauvage

La saison de chasse 2020/2021 débutera le **dimanche 20 septembre** et se terminera le **dimanche 28 février**.  
Tous les **dimanches jusqu'à fin janvier**, la chasse concernera le "**petit gibier**" puis ce sera ensuite le "**gros gibier**",  
à partir du **24 janvier et jusqu'à la fermeture**.

Des **battues** seront néanmoins organisées, dès le mois de **septembre**, afin de **réguler la population des nuisibles**.  
Elles auront lieu les **lundi 21 septembre, mercredi 11 novembre, dimanche 20 décembre et dimanche 10 janvier**.

**Ensemble, soyons vigilants durant cette période.**

### **Mais que font les chasseurs tout au long de l'année ?**

Chasser, ce n'est pas seulement tuer des animaux, c'est avant tout **réguler les populations selon les directives de la Fédération Des Chasseurs**. Chaque année, dès la fermeture de la chasse, les chasseurs participent à plusieurs comptages afin de **ressenser les animaux présents sur les territoires**. C'est en fonction de ces résultats qu'ils sont autorisés, ou non, à tirer sur tel ou tel animal.

Ils veillent à ce que le **petit gibier puisse évoluer dans de bonnes conditions naturelles**, entre autre en leur préparant **des lieux pour s'abreuver et se protéger**.

Quant aux sangliers, ils les nourrissent grâce à des agrainoirs afin de **les éloigner au maximum des cultures dont ils raffolent** (tout particulièrement le maïs).

**Les chasseurs participent activement au maintien de la faune et de la flore de nos campagnes et respectent des règles très strictes.**



## Jaunisse de la betterave : les élus soutiennent les agriculteurs

Suite à l'infestation des champs de betteraves par le puceron transmetteur de la jaunisse, **les prévisions des récoltes 2020 ont diminué de 70%**.

Après de nombreuses réunions et plusieurs courriers adressés aux plus hautes autorités de l'État comme le Président de la République ou le Premier Ministre, **l'appel des élus, des agriculteurs et avec le plein soutien du Président de l'Association des Maires Ruraux a pu être entendu !**

En 2021, **le traitement anti-pucerons pourra être de nouveau appliqué**.

Cela permettra de **sauvegarder notre filière sucrière** mise en place par Napoléon 1er, lors du blocus anglais, en 1806, et cela sans mettre à mal le milieu naturel, la betterave n'étant pas mellifère.

## Chiens de catégories 1 et 2 : quelques règles et obligations



Selon l'article L. 211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, **les chiens susceptibles d'être dangereux** sont répartis en deux catégories :

- **Les chiens d'attaque** qui regroupe les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministre de l'Agriculture et dont les caractéristiques morphologiques peuvent être assimilées aux chiens de race **Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Mastiff et Tosa**.
- **Les chiens de garde et de défense** qui regroupe les chiens de race **Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Tosa et Rottweiler**, ainsi que les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministre de l'Agriculture.

**La détention de ces deux catégories de chiens est soumise à la délivrance d'un permis,**

au vu de l'article L. 211-14 du Code rurale et de la Pêche Maritime.

Ce permis de détention est **délivré par le maire de la commune** dans laquelle le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside. En cas de changement de commune de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile.

**Ce permis prend la forme d'un arrêté municipal qui précise notamment le nom et l'adresse du propriétaire ou du détenteur, l'âge, le sexe, la race ou le type, le numéro d'identification et la catégorie du chien.**

Ce permis ne peut être délivré qu'**après présentation de toutes les pièces administratives nécessaires** à sa délivrance.

**Une évaluation comportementale est obligatoire** pour les chiens de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie âgés de 8 à 12 mois. Elle constitue l'une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention.

Pour ces deux catégories d'animaux, il est rappelé qu'ils doivent être **systematiquement muselés et tenus en laisse sur tout l'espace public**.

## Garde d'animaux de compagnie

Pas toujours simple de faire garder son animal de compagnie en cas de déplacement professionnel, d'hospitalisation, de vacances... La plateforme solidaire pabete.com rend accessibles les services de garde à tous les budgets et agit ainsi contre les abandons.



Elle met en relation les propriétaires et les particuliers hébergeurs, offrant un environnement sécurisé et bienveillant aux animaux accueillis. Pour plus de détails, consultez le site internet <https://pabete.com/>

Le 1<sup>er</sup> septembre



à la bibliothèque !

Horaires d'ouverture

- Mardi de 16h00 à 18h00

- Samedi de 10h00 à 12h00

## Fête du village

En raison de la situation actuelle liée au COVID-19, la municipalité a malheureusement dû se résoudre à annuler la Fête du village...

Vivement l'année prochaine !

Merci de votre compréhension.

## Les élus de la Communauté de Communes

**Le Président : Patrick Septiers**

**Les Vices-Présidents :** **1<sup>er</sup>** Bruno Michel (maire de Thomery) en charge du suivi du projet de territoire et de sa politique, **2<sup>ème</sup>** Sylvie Monchecourt (maire de Montigny sur Loing) déléguée aux finances et coordinatrice des ressources, **3<sup>ème</sup>** Francis Duchateau (maire de Ville Saint Jacques) délégué "eau et assainissement" et coordinateur de l'aménagement du territoire, **4<sup>ème</sup>** **François Deysson** (maire de Villecerf) délégué à la politique sociale et coordinateur du "Vivre Ensemble", **5<sup>ème</sup>** Marie-Claire Périni (maire de La Genevraye) déléguée à la petite enfance, **6<sup>ème</sup>** Laurence Klein (maire de Villemaréchal Saint Ange) déléguée à l'administration générale, aux ressources humaines et à l'habitat, **7<sup>ème</sup>** Jean-François Guimard (maire de Nanteau sur Lunain) délégué à la mutualisation et à la sécurité, **8<sup>ème</sup>** Michel Gonord (maire de Champagne sur Seine) délégué à l'environnement, **9<sup>ème</sup>** Philippe Desvignes (maire de Flagy) délégué au développement économique, **10<sup>ème</sup>** Franck Baufreton (maire de Villemer) délégué à la culture, **11<sup>ème</sup>** Michel Cochin (maire de Paley) délégué au sport et à l'événementiel, **12<sup>ème</sup>** Gérard Balland (maire de Nonville) délégué à la ruralité et l'agriculture, **13<sup>ème</sup>** Joël Surier (maire de Saint-Mammès) délégué à l'aménagement numérique.



CONSEILS CITOYENS

## Quelques rappels

- Si des branches d'arbres provenant de chez votre voisin dépassent chez vous, vous pouvez lui demander de les tailler en lui adressant une demande écrite.

S'il est locataire, c'est au propriétaire d'effectuer l'élagage.

- Veillez à ce que vos plantations (fleurs, arbustes...) n'empiètent pas sur le domaine public. Elles ne doivent pas gêner la marche sur un trottoir et ne pas constituer de danger pour la circulation routière. En cas de gêne, le maire peut vous demander de faire le nécessaire afin de libérer le trottoir. Sans votre coopération, le maire peut engager des travaux d'élagage qui vous seront facturés. De plus, l'entretien des trottoirs devant les propriétés incombent aux riverains (locataires ou propriétaires), suite à un arrêté du maire reprenant le Code Civil.

- Les horaires d'utilisation de machines électriques ou thermiques sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le dimanche de 10h à 12h. Merci à tous de les respecter.

- Les chiens doivent être promenés en laisse et leurs déjections doivent être ramassées (réflexion au sein du Conseil Municipal sur l'installation de "toutounettes").

### Horaires de la Mairie

Mardi de 14h à 18h30

Mercredi (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois) de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h30

Samedi (2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du mois) de 9h à 12h

Tél : 01 64 24 90 73

Courriel : [mairie@villecerf.fr](mailto:mairie@villecerf.fr)

### NUMEROS UTILES

**SAMU / Urgences médicales : 15 Gendarmerie : 17**

**Pompiers : 18**

**En cas d'urgence, composer le 112 depuis un téléphone portable.**

**Urgences dentaires : 08.92.23.11.28 ERDF 24h/24 : 0.810.33.30.77**

**SAUR 24h/24 : 0.810.01.50.16 Centre anti-poison : 01.40.05.48.48**

**Commissariat de Moret : 01.64.70.56.36**

**Pharmacie de Garde : appeler le commissariat de Moret**

### Horaires de l'APC

Agence Postale Communale

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h25 à 11h50

Le samedi de 9h25 à 12h50

## Les plumes

François DEYSSON, Louis de ROYS, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Aurélie CADIN, Claude LAZARO, Patrick REBEYROL